

Conditions générales du TPV printanier et estival



En s'inscrivant aux TPV printanier et estival 2025, les participantes et participants déclarent avoir pris connaissance et avoir accepté les conditions générales de l'organisateur ainsi que le règlement.

Participation

Le participant(e) décide de participer au TPV par lui-même et sous son entière responsabilité. Il/elle décharge l'organisateur de tous problèmes qui peuvent survenir avant le départ, pendant et après sa participation.

La limite d'âge est 14 ans (année de naissance 2011) et plus âgées.

Santé

Le participant(e) atteste qu'il/elle est en bonne santé, bonne condition physique et qu'il/elle est apte à faire du sport et à gérer son effort sur une distance de 10km. Chaque participant(e) est responsable de sa santé. En cas de fatigue, fièvre ou autre, s'abstenir de prendre le départ à la course. En renonçant à participer, vous prenez soin de vous et vous protégez les autres.

Il est conseillé de courir avec un porte-gourde, camelbak ou une flaque d'eau et de bien s'hydrater avant, pendant et après la course. Durant la course, en cas de malaise, d'épuisement, de douleurs ou autres, s'arrêter de courir et demander de l'aide aux bénévoles ou coureurs.

Assurances de chacun(e)

En s'inscrivant, le participant(e) atteste qu'il/elle a ses propres assurances RC accident, maladie, vol, et au L'organisateur décline toutes responsabilités en cas d'accidents, évacuation, séjour hospitalier, dégâts, vols, dommages et autres du participant(e) et tous dommages et dégâts à l'égard des autres coureurs, spectateurs(trices) et des tiers avant, pendant et après la course.

Annulation – Assurance (maladie et accident)

Si le participant(e) ne prend pas le départ en cas d'empêchement pour raison médicale, professionnelle, d'indisponibilité et autres, avec ou sans certificat médical, il/elle ne pourra réclamer aucun remboursement de sa finance d'inscription ou ni report à une autre course.

Une assurance annulation est proposée par Datasport lors de l'inscription. Cette assurance couvre le coureur pour maladie et accident. Le certificat médical devra être envoyé directement à l'assurance. **Cette assurance ne fonctionne pas en cas d'annulation de la manifestation.**

Protection des données

Conformément à la loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

- Par son inscription, le participant autorise la publication de son nom, prénom, année de naissance, lieu de domicile, numéro de dossard, temps de course et classement dans les listes de départ et de classement de la manifestation.
- Pour l'inscription et la réalisation des résultats, les participants doivent obligatoirement fournir son nom, prénom, l'année de naissance, adresse, n° de téléphone ainsi que l'adresse électronique.
- Le participant(e) autorise l'organisateur à lui envoyer des newsletters et communications diverses en rapport avec l'événement et les autres événements organisés par l'organisateur.
- Le participant(e) qui inscrit une ou plusieurs autres personnes à la manifestation, assume l'entière responsabilité en cas de problème et se porte garant pour ces autres personnes qui lui ont donné l'autorisation d'inscription. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de problème.
- L'organisateur se réserve le droit, sauf opposition écrite du participant de transmettre ses coordonnées aux sponsors principaux et à **SWICA**.
Le participant(e) peut en tout temps envoyer son opposition écrite afin de bloquer ses coordonnées par e-mail directement à Datasport : customerrequest@datasport.com avec copie à l'organisateur : info@tourpaysdevaud.ch

Droit à l'image

Le participant(e) autorise l'organisateur à utiliser son image et sa prestation sportive : photos, films, vidéos, drone, télévision et autres en vue de toute exploitation et diffusion sur tous supports : site internet, télévisions, Facebook, Instagram, bandes annonces, publicités, livres, magazines et autres sans droit à une contrepartie financière. Le participant(e) peut envoyer son opposition écrite par courrier ou par e-mail directement à l'organisateur.

Parcours

Le participant(e) reste sur le parcours durant toute la course. Il ne coupera pas n'importe où. En cas d'abandon durant la course, il avisera soit un bénévole sur le parcours ou un autre coureur qui préviendra l'organisateur à l'arrivée.

Le service médical est à votre disposition durant la course. L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de problèmes, accidents et autres.

Modifications – annulation

L'organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigent de modifier à tout moment les parcours, les positions des ravitaillements, les points chronométriques, les horaires de départ, de mettre en place un itinéraire de déviation ou de l'annuler.

Si le TPV 2025 devait être annulé pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur ou pour justes motifs légaux, en fonction des circonstances ce dernier pourra décider, après analyse, de choisir entre une ou plusieurs compensations à proposer aux participants(es) telles que : soit le report à une date ultérieure, soit un remboursement partiel de la finance d'inscription.

Consigne objets de valeur

Une consigne est à disposition à la distribution des dossards. Le laissez aucun objet de valeur dans les sacs. Les vestiaires ne sont pas surveillés. En cas de vol, perte, l'organisateur décline toute responsabilité.

Dossard différent pour le printemps et pour l'été

Attention, le dossard du printemps n'est pas valable pour l'été. Le dossard personnel n'est pas transmissible à une autre personne. En cas d'accident, de dommage ou tous autres problèmes qui surviennent en cas de transmission d'un dossard, la personne qui l'aura transmis supportera l'entière responsabilité et en assumera les frais. Le participant qui aura couru à la place de la personne inscrite sera disqualifié et n'apparaîtra pas au classement.

Fair-Play – Respect

Le participant(e) s'engage à respecter la nature et à déposer les déchets, gobelets dans les conteneurs à disposition avant, pendant et après la participation. Il ne jettera pas le masque ou des déchets dans la nature. Il/elle respectera la distanciation, ne collera pas ou ne bousculera pas les autres personnes sur le parcours, aux ravitaillements, au départ et arrivée. Il portera assistance à toute personne en cas de problème. Il ne trichera pas sur son année de naissance.

Nous vous souhaitons bonne course.

Merci à toute et à tous pour votre participation !

Tour du Pays de Vaud – RBO Organisations Sàrl

Tél. 021 – 806 25 49 - josette@bruchez-organisations.com